

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**F
N

03120141

2003-11-17

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/11/2003 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : FORQUEST**Forme juridique : société privée à responsabilité limitée****Siège : avenue Albert Lancaster, 49 – Uccle (B-1180 Bruxelles)****N° d'entreprise : 475 975.238****Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL - AUGMENTATION DE CAPITAL
ACTUALISATION ET ADOPTION DE LA VERSION NÉERLANDAISE DES
STATUTS**

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître Vincent Vroninks, notaire associé à Ixelles, le 16 septembre 2003, portant la mention d'enregistrement suivante :

*"Enregistré sept rôles, cinq renvois au 1er Bureau de l'Enregistrement d'Ixelles, le vingt-cinq septembre 2003
Vol 26, fol. 56, case 10. Reçu deux cent quarante-trois euros et dix-sept cents (243,17 €). L'inspecteur
principal a i (signé) H. DESMET",*

que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée
"FORQUEST", ayant son siège social à Uccle, avenue Albert Lancaster, 49, a décidé :

1. de transférer le siège social de la société à Linkebeek (B-1630 Linkebeek), Vijversdreef, 18 et ce, avec effet
au 16 septembre 2003.
2. d'augmenter le capital social à concurrence de 48.632,80 EUR, pour le porter de 18 600 EUR à
67.232,80 EUR, par la création de 1.961 parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale, du
même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts existantes.
Ces parts nouvelles sont souscrites au pair, en espèces et intégralement libérées.
3. de reformuler et de refondre les statuts de la société, sans toutefois apporter de modifications à l'article
définissant l'objet social et aux autres dispositions visées à l'article 69 dudit Code et d'en adopter le texte
néerlandais, en remplacement de la version française actuelle.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE.**Vincent Vroninks, notaire associé.****Dépôt simultané :**

- expédition du procès-verbal;
- attestation bancaire;
- extrait des statuts en langue néerlandaise.

Mentionner sur la dernière page du **Volet B****Au recto :** Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso :** Nom et signature